

**REGLEMENT
COUPE DE FRANCE
DE CYCLO-CROSS**



SAISON 2019 - 2020

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	CATEGORIES D'AGES	4
4.	CALENDRIER	4
5.	PROGRAMME SPORTIF.....	5
6.	ENGAGEMENTS	5
7.	MATERIEL	6
8.	PORT DES MAILLOTS.....	6
9.	ATTRIBUTION DES DOSSARDS ET ORDRE DE DEPARTS	7
10.	REUNIONS DE PRE-COMPETITION.....	11
11.	OUVERTURE DU CIRCUIT	11
12.	ATTRIBUTION DES BOXES DE DEPANNAGE.....	11
13.	APPEL DES COUREURS.....	12
14.	COUREURS DOUBLÉS & RÈGLE DES 80%.....	12
15.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES	12
16.	CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE	13
17.	ATTRIBUTION DES POINTS UCI	14
18.	PUBLICATION DES RESULTATS	14
19.	PRIX COUREURS.....	14
20.	INDEMNITES FORFAITAIRES DES FRAIS DE DEPLACEMENTS	15
21.	QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	15
22.	ORDRE DES COMITES REGIONAUX.....	16

1. OBJET

La Coupe de France de Cyclo-cross est organisée par la Fédération Française de Cyclisme dans le but de promouvoir l'activité du Cyclo-cross.

Un classement général aux points constitue le classement de la Coupe de France de Cyclo-Cross.

2. PARTICIPATION

Epreuves Espoirs Hommes, Elites Femmes et Elites Hommes :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Elite Professionnel, 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie FFC.
- Les coureurs étrangers figureront au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.
- Conformément au règlement UCI (article 1.1.036), les coureurs Hommes de moins de 23 ans appartenant à une équipe UCI World Team perdent de facto leur statut Espoirs et courent dans la catégorie Elite Homme.
- Les coureurs français de moins de 23 ans pourront participer à la Coupe de France Elite Homme à condition d'apparaître sur la liste établie par la Direction Technique Nationale.

Epreuve Juniors Hommes et Femmes :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Junior FFC.
- Les coureurs étrangers de 17 et 18 ans figureront au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.

Epreuve Cadets et Cadettes :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Cadet FFC.
- Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Ceux-ci, néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.
- Quotas des coureurs Cadets :
Suite à la forte augmentation de participation des coureurs cadets en Coupe de France, il a été décidé de limiter la participation en mettant en place des quotas par comité régional pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour les coureurs.

COMITES REGIONAUX	QUOTA
AUVERGNE - RHONE ALPES	24
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	21
BRETAGNE	12
CENTRE VAL DE LOIRE	7
GRAND EST	16
HAUTS DE FRANCE	9
ILE DE FRANCE	12
NORMANDIE	8
NOUVELLE AQUITAINE	15
OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	12
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	7
PAYS DE LA LOIRE	9
TOTAL	152
Quotas supplémentaires pour le comité régional d'accueil de l'épreuve	10
TOTAL	162

Epreuve Masters Hommes et Femmes :

- Les coureurs de nationalité françaises et étrangères titulaires d'une licence d'une fédération affiliée à l'UCI de série Pass'cyclisme minimum.
- Les coureurs amateurs titulaires d'une licence FFC de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, Pass Cyclisme Open, Pass Cyclisme.
- Les coureurs membres d'un groupe sportif enregistré à l'UCI et/ou tout coureur classé avec au moins 100 points au classement individuel cyclo-cross UCI publié après la première épreuve de la coupe du monde cyclo-cross UCI de la saison en cours ne peuvent y participer.
- Chaque coureur devra faire le choix de participer à l'épreuve Master ou Elite sur chaque manche de Coupe de France

Les épreuves sont regroupées par âge et un classement scratch unique par épreuve sera établi :

- Une épreuve Masters Femmes regroupant toutes les catégories d'âges : Masters Femmes 1 (30 - 34 ans) à Masters Femmes 9 (70 ans et plus)
- Une épreuve Masters Hommes regroupant les catégories d'âges : Masters Hommes 1 (30 - 34 ans) à Masters Hommes 4 (45 - 49 ans)
- Une épreuve Masters Hommes regroupant les catégories d'âges : Masters Hommes 5 (50 - 54 ans) à Masters Hommes 9 (70 ans et plus)

Equipes reconnues par l'UCI :

Les coureurs, hommes et femmes, appartenant aux équipes suivantes sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe respective :

- Equipes cyclo-cross UCI, comme définies au chapitre V, Titre V Cyclo-cross du règlement UCI.
- Equipes route UCI, comme définies aux chapitres XV, XVI et XVII, Titre II Epreuves sur Route du règlement UCI.
- Equipes MTB UCI, comme définies aux chapitres IX et X, Titre IV Mountain Bike du règlement UCI du règlement UCI.

Equipes reconnues par la FFC :

Les coureurs, hommes et femmes, appartenant aux structures ayant été labellisées sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe.

3. CATEGORIES D'AGES

La Coupe de France de Cyclo-cross regroupe 9 épreuves en général réservées aux catégories d'âges ci-après :

- L'épreuve Cadette : concurrentes nées en 2004 et 2005
- L'épreuve Cadet : coureurs nés en 2004 et 2005
- L'épreuve Juniors Femmes : concurrentes nées en 2002 et 2003
- L'épreuve Juniors Hommes : coureurs nés en 2002 et 2003
- L'épreuve Espoirs Hommes : coureurs nés en 1998, 1999, 2000 et 2001
- L'épreuve Elite Femmes : concurrentes nées en 2001 et avant
- L'épreuve Elite Hommes : coureurs nés en 1997 et avant
- L'épreuve Masters Hommes et Femmes : coureurs nés en 1990 et avant

Lors de l'épreuve Elite Femmes, il sera établi en dehors du classement scratch, un classement spécifique pour les Juniors Femmes avec la remise d'un maillot de leader à la première.

4. CALENDRIER

La Coupe de France de Cyclo-cross se compose de 3 manches inscrites au calendrier UCI en classe 2.

Celles-ci auront lieu suivant le calendrier ci-après et concernent toutes les catégories d'âges :

- 12-13 octobre 2019 : La Mézière - BRET
- 2-3 novembre 2019 : Andrézieux-Bouthéon - AURA
- 14-15 décembre 2019 : Bagnoles de l'Orne - NORM

Le jour de ces épreuves, aucun coureur professionnel et de 1^{ère} catégorie ne pourra participer à une épreuve de cyclo-cross dans le comité régional ou à moins de 150 Km de cette Coupe de France.

5. PROGRAMME SPORTIF

Le programme sportif des 3 manches de Coupe de France est le suivant :

Jour	Epreuve	Appel coureurs	DEPART épreuve	Durée	ARRIVEE épreuve	Début protocole	Fin protocole
VENDREDI	Validation circuit par Président du jury	/	14:30	1:00	15:30	/	15:30
	Entraînements officiels circuit Masters	/	15:30	1:30	17:00	/	17:00
	Retrait dossards + accréditations Masters	/	17:00	1:30	18:30	/	18:30
SAMEDI	Epreuve Masters Femmes 1 - Masters Femmes 9	8:50	9:00	0:30	9:30	9:40	9:50
	Epreuve Masters Hommes 5 - Masters Hommes 9	9:50	10:00	0:40	10:40	10:50	11:00
	Epreuve Masters Hommes 1 - Masters Hommes 4	11:00	11:10	0:50	12:00	12:10	12:20
	<i>Epreuves Ecoles de vélo éventuelles selon organisateur local</i>	12:20	12:30	1:30	14:00	/	14:00
	Pause déjeuner	/	12:20	1:40	14:00	/	14:00
	Entraînements officiels circuit Epreuves du dimanche	/	14:00	3:00	17:00	/	17:00
	Retrait dossards + accréditations Epreuves du dimanche	/	14:00	2:30	16:30	/	16:30
	Réunion directeurs sportifs Epreuves du dimanche	/	17:00	1:00	18:00	/	18:00
DIMANCHE	Entraînements officiels circuit	/	8:00	1:30	9:30	/	9:30
	Epreuve Cadets Hommes	9:30	9:45	0:30	10:15	10:25	10:35
	Epreuve Juniors Hommes	10:30	10:45	0:40	11:25	11:35	11:45
	Pause déjeuner	/	11:45	1:00	12:45	/	12:45
	Epreuve Espoirs Hommes	12:35	12:45	0:50	13:35	13:45	13:55
	Epreuve Elite & Juniors Femmes	13:55	14:05	0:40	14:45	14:55	15:05
	Epreuve Cadettes	13:57	14:07	0:30	14:37	14:47	14:57
	Epreuve Elite Hommes	15:05	15:15	1:00	16:15	16:25	16:35

*Le départ des Cadettes sera effectué 20 m derrière la grille de départ des Elites Femmes. C'est-à-dire qu'une fois la mise en grille des Cadettes effectuée, les concurrentes resteront en place et ne devront pas être avancées, même après le départ des Elite Femmes.

6. ENGAGEMENTS

L'engagement aux épreuves devra se faire par internet sur la plateforme FFC « Cicle web » à partir du site internet FFC, rubrique « Engagements Cyclo-cross » pour les clubs, les comités départementaux, les comités régionaux ainsi que les teams VTT et Cyclo-cross possédant des accès à Cicle web. Ce compte Cicle web doit être alimenté financièrement par les structures elles-mêmes.

Les coureurs appartenant à des équipes UCI Route et les coureurs étrangers devront s'engager individuellement par email auprès de la FFC à e.baillet@ffc.fr.

Les montants des engagements sont les suivants :

- 12,00 € pour les Cadets et les Cadettes
- 15,00 € de Juniors à Elite
- 21,00 € pour les Masters

Les engagements sont clos 6 jours avant l'épreuve soit le lundi précédent l'épreuve à 20h00, quand celle-ci a lieu un dimanche.

Pour tout engagement effectué, seront délivrées :

- 1 accréditation pour un assistant départ / arrivée sans accès au poste de dépannage
- 1 accréditation pour un assistant mécanicien avec accès au poste de dépannage
- Le coureur devra utiliser son dossard pour accéder au site d'organisation

Les listes d'engagés sont établies par le prestataire informatique de la FFC pour chacune des catégories en tenant compte des dispositions listées à l'article 7.

En cas d'engagement tardif, les coureurs seront admis à participer, mais la structure engageante en question sera pénalisée de 50,00 € par coureur sans incidence sur la position de la grille de départ du coureur concerné.

Cet engagement tardif prendra fin 48h après la clôture des engagements classiques soit le mercredi à 20h00 lorsque l'épreuve se déroule le dimanche suivant.

Ces coureurs engagés tardivement seront intégrés à la liste des partants si leur engagement est confirmé la veille des compétitions avant 15h00. Au-delà, aucun coureur ne sera ajouté.

Ces pénalités financières seront versées, par chèque à l'ordre de la FFC, sur place à la permanence lors du retrait des dossards et auprès du personnel de la FFC.

Si un coureur n'a pas rendu ou a perdu son transpondeur, le prestataire informatique de la FFC transmettra une facture de 60,00 € TTC par transpondeur manquant à la structure engageante du coureur.

Engagement des coureurs Cadets :

Suite à la mise en place des quotas de participation pour les coureurs Cadets, les engagements de ces coureurs uniquement, sont gérés par le comité régional qu'ils soient dans une sélection régionale, une sélection départementale, ou sous les couleurs de leur club.

Il revient donc à chaque comité régional la responsabilité de faire respecter le quota indiqué par le présent règlement et d'engager sur la plateforme « Cicle web » ces coureurs en indiquant la structure engageante (club, comité départemental ou comité régional).

Ensuite, chaque comité régional est libre de facturer les engagements aux structures sous lesquelles les différents coureurs vont participer.

Chaque comité régional doit désigner nommément un représentant à la réunion des directeurs sportifs et le communiquer à la FFC 48h avant sa tenue à e.baillet@ffc.fr.

7. MATERIEL

Pour les coureurs de la catégorie cadet et cadette sur l'ensemble des épreuves du calendrier régional et national de cyclo-cross (Coupes de France et Championnats de France compris), deux vélos maximums par coureur seront autorisés et identifiés.

8. PORT DES MAILLOTS

Les participants doivent porter les maillots ci-dessous :

- 1) Le champion du Monde en titre doit porter ce maillot en course, s'il est encore titulaire de cette catégorie.
- 2) Le champion d'Europe en titre doit porter ce maillot en course.
- 3) Le champion national doit également porter ce maillot en course.
- 4) Les coureurs (Elite Hommes, Espoirs Hommes et Elite Femmes) des équipes UCI Route, VTT et Cyclo-cross, Teams Cyclo-cross FFC doivent porter le maillot d'équipe obligatoirement.
- 5) Les autres coureurs doivent porter leurs maillots de clubs, de sélection départementale ou de sélection régionale.

Selon l'article 10.3.068 du Titre X Equipement, les liserés de Champion du Monde ou de France ne sont admis que pour les concurrents Elite Hommes et Femmes qui ont obtenu le titre dans la discipline et catégorie dans laquelle ils participent à l'épreuve.

Toute infraction à ces dispositions entraîne le refus de départ, ou la mise hors course.

9. ATTRIBUTION DES DOSSARDS et ORDRE DE DEPARTS

L'ordre des dossards est indépendant de la grille de départ.

Définitions des intitulés utilisés dans les règles d'attribution des dossards et / ou dans l'ordre des départs :

- « **Autres concurrents** » dans l'**attribution des dossards** : les coureurs sont listés par comité régional, dans l'ordre alphabétique des comités régionaux. A l'intérieur de chaque comité régional, on placera en priorité :
 - la sélection régionale
 - les sélections départementales
 - les clubs

Au niveau de chaque formation, les coureurs seront mis par ordre alphabétique.

- « **Autres concurrents** » dans l'**ordre de départ** : le jury composera l'ordre de départ par rotation des régions selon l'ordre fixé dans l'article 22. Les comités régionaux devront, sous la responsabilité de leur CTR ou de leur chef d'équipe technique régionale, fournir à la FFC l'ordre de tous leurs coureurs par catégorie. Ces listes seront communiquées par mail auprès de la FFC à l'adresse e.baillet@ffc.fr au plus tard avant 17h00, 3 jours avant la course soit le jeudi précédent l'épreuve. A défaut de cette communication, le jury des arbitres procédera à un tirage au sort.
- **Classement UCI** : lorsqu'il s'agit de prendre en compte le classement UCI, c'est le dernier classement UCI publié avant l'épreuve qui est appliqué.

Dérégation : sur avis de la DTN, un concurrent pourra être replacé sur la grille de départ, derrière les coureurs selon le classement UCI. Cette demande devra être adressée au président du jury des arbitres au moins 3 jours avant l'épreuve.

➤ 1^{ère} manche :

Cadettes - Dossards

1. La Championne de France Cadette
2. Les autres concurrentes

Elite Femmes - Dossards

1. La Championne du Monde Elite Femme
2. La Championne de France Elite Femme
3. La Championne d'Europe Elite Femme
4. La Championne d'Europe Femme Moins de 23 ans
5. La Championne de France Junior Femme
6. Les concurrentes classées dans les 50 premières du classement cyclo-cross UCI publié
7. Les concurrentes des équipes UCI
8. Les concurrentes étrangères
9. Les autres concurrentes

Cadettes - Ordre de départ

1. Les 30 premières de la Coupe de France Cadette de l'année précédente
2. Les 30 premières concurrentes du dernier Championnat de France Cadette
3. Les autres concurrentes

Elite Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premières de la Coupe de France Elite Femme de l'année précédente
3. Les 20 premières du dernier Championnat de France Elite Femme
4. Les concurrentes des équipes UCI
5. Les concurrentes étrangères
6. Les 10 premières du dernier Championnat de France Junior Femme
7. Les 10 premières de la Coupe de France Cadette de l'année précédente
8. Les 10 premières du dernier Championnat de France Cadette
9. Les autres concurrentes

Masters Femmes - Dossards

1. La Championne du Monde Master Femme
2. La Championne de France Master Femme
3. La Championne d'Europe Master Femme
4. Les concurrentes classées dans le classement des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente
5. Les concurrentes étrangères
6. Les autres concurrentes

Cadets - Dossards

1. Le Champion de France Cadet
2. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Junior Homme
2. Le Champion de France Junior Homme
3. Le Champion d'Europe Junior Homme
4. Le Champion de France Cadet
5. Les coureurs Juniors Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI publié
6. Les concurrents étrangers
7. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Espoir Homme
2. Le Champion de France Espoir Homme
3. Le Champion d'Europe Espoir Homme
4. Le Champion de France Junior Homme
5. Les coureurs Espoirs Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elites publié
6. Les coureurs des équipes UCI
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

Masters Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes classées aux derniers classements des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente dans l'ordre de leur classement et en suivant les catégories de Master 1 à Master 9
2. Les concurrentes étrangères
3. Les autres concurrentes

Cadets - Ordre de départ

1. Les 30 premiers de la Coupe de France Cadet de l'année précédente
2. Les 30 premiers du dernier Championnat de France Cadet
3. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Juniors Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Junior Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Junior Homme
4. Les concurrents étrangers
5. Les 10 premiers de la Coupe de France Cadet de l'année précédente
6. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Cadet
7. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Espoirs Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Espoir Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Espoir Homme
4. Les coureurs des équipes UCI
5. Les concurrents étrangers
6. Les 10 premiers de la Coupe de France Junior Homme de l'année précédente
7. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Junior Homme
8. Les autres concurrents

Elite Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Elite Homme
2. Le Champion de France Elite Homme
3. Le Champion d'Europe Elite Homme
4. Le Champion de France Espoir Homme
5. Les coureurs classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite Homme publié
6. Les coureurs des équipes UCI
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

Masters Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Master Homme
2. Le Champion de France Master Homme
3. Le Champion d'Europe Master Homme
4. Les coureurs classés dans le classement des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente
5. Les concurrents étrangers
6. Les autres concurrents

➤ 2^{ème} et 3^{ème} manche :

Cadettes - Dossards

1. La Championne de France Cadette
2. Les 20 premières concurrentes de la Coupe de France Cadette
3. Les autres concurrentes

Elite Femmes - Dossards

1. La Championne du Monde Elite Femme
2. La Championne de France Elite Femme
3. La Championne d'Europe Elite Femme
4. La Championne d'Europe Femme Moins de 23 ans
5. La Championne de France Junior Femme
6. Les concurrentes classées dans les 50 premières du classement cyclo-cross UCI publié
7. Les 20 premières de la Coupe de France Elite Femme
8. Les concurrentes des équipes UCI
9. Les concurrentes étrangères
10. Les autres concurrentes

Masters Femmes - Dossards

1. La Championne du Monde Master Femme
2. La Championne de France Master Femme
3. La Championne d'Europe Master Femme

Elite Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Elite Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Elite Homme
4. Les coureurs des équipes UCI
5. Les concurrents étrangers
6. Les 10 premiers de la Coupe de France Espoir Homme de l'année précédente
7. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Espoir Homme
8. Les autres concurrents

Masters Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs classés aux derniers classements des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente dans l'ordre de leur classement et en suivant les catégories de Master 1 à Master 9
2. Les concurrents étrangers
3. Les autres concurrents

Cadettes - Ordre de départ

1. Les concurrentes figurant au classement de la Coupe de France Cadette
2. Les 60 premières concurrentes de la manche précédente de la Coupe de France Cadette
3. Les autres concurrentes

Elite Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les concurrentes figurant au classement de la Coupe de France Elite Femme
3. Les concurrentes des équipes UCI
4. Les concurrentes étrangères
5. Les 60 premières concurrentes de la manche précédente de la Coupe de France Elite Femme
6. Les autres concurrentes

Masters Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes figurant au classement de la Coupe de France Masters Femmes selon les catégories de Master 1 à Master 9
2. Les concurrentes étrangères

4. Les concurrentes classées dans le classement des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente
5. Les concurrentes étrangères
6. Les autres concurrentes

Cadets - Dossards

1. Le Champion de France Cadet
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Cadet
3. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Junior Homme
2. Le Champion de France Junior Homme
3. Le Champion d'Europe Junior Homme
4. Le Champion de France Cadet
5. Les coureurs Juniors Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Juniors Hommes
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Espoir Homme
2. Le Champion de France Espoir Homme
3. Le Champion d'Europe Espoir Homme
4. Le Champion de France Junior Homme
5. Les coureurs Espoirs Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Espoir Homme
7. Les coureurs des équipes UCI
8. Les concurrents étrangers
9. Les autres concurrents

Elite Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Elite Homme
2. Le Champion de France Elite Homme
3. Le Champion d'Europe Elite Homme
4. Le Champion de France Espoir Homme
5. Les coureurs classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Elite Homme
7. Les coureurs des équipes UCI
8. Les concurrents étrangers
9. Les autres concurrents

Masters Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Master Homme
2. Le Champion de France Master Homme

3. Les autres concurrentes

Cadets - Ordre de départ

1. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Cadet
2. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Cadet
3. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Juniors Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Junior Homme
3. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Junior Homme
4. Les concurrents étrangers
5. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Espoirs Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Espoir Homme
3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les concurrents étrangers
5. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Espoir Homme
6. Les autres concurrents

Elite Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Elite Homme
3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les concurrents étrangers
5. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Elite Homme
6. Les autres concurrents

Masters Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Masters Hommes

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 3. Le Champion d'Europe Master Homme 4. Les coureurs classés dans le classement des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente 5. Les concurrents étrangers 6. Les autres concurrents | <ul style="list-style-type: none"> 2. Les concurrents étrangers 3. Les autres concurrents |
|---|---|

Nota : Les cas exceptionnels non prévus dans les dispositions ci-dessus seront traités par le jury des arbitres en accord avec la Direction Technique Nationale.

10. REUNIONS DE PRE-COMPETITION

Plusieurs réunions se déroulent la veille des journées de compétitions :

- **Vendredi 14h30** : Validation du circuit de compétition en présence :
 - Du président du jury
 - D'un membre de la Direction Technique Nationale de la FFC
 - D'un membre de la Direction des Activités Sportives de la FFC
 - De membres du comité local d'organisation : responsable du comité local d'organisation et responsable de la mise en place du circuit

Lors de cette réunion, aucun coureur sur son vélo n'est autorisé à circuler sur le circuit d'entraînement et / ou de compétition, seule une reconnaissance à pied est possible à cet horaire par les coureurs.
- **Vendredi 15h30 - 17h00 / Samedi 14h00 - 17h00** : Créneaux d'entraînements officiels des coureurs pour les catégories d'âge participant à la Coupe de France de Cyclo-cross.
- **Vendredi 17h00 - 18h30 / Samedi 14h00 - 16h30** : Remise des dossards avec transpondeurs, des numéros d'épaules et des accréditations délivrées à la permanence la veille des compétitions.
Aucun retrait de dossard ne sera possible le jour même des compétitions hormis pour les coureurs étrangers.
- **Samedi 17h00** : Réunion des directeurs sportifs / délégués régionaux au lieu indiqué dans le guide des compétitions et par le comité local d'organisation sur place.

11. OUVERTURE DU CIRCUIT

L'accès au circuit d'entraînement et / ou de compétition par les coureurs peut se faire selon le programme sportif établi dans l'article 5 de ce présent règlement et selon les règles ci-dessous :

- Sur les horaires indiqués, les sportifs pourront effectuer leurs entraînements à vélo aux allures souhaitées.
- Le jour des compétitions 60 minutes avant l'heure d'appel de la 1^{ère} épreuve de la journée
- Le jour des compétitions pendant la pause déjeuner seulement si le circuit est libéré de tout coureur de l'épreuve précédente

12. ATTRIBUTION DES BOXES DE DEPANNAGE

Les coureurs seront regroupés par comité régional, quelle que soit la structure sous laquelle ils évoluent (clubs, sélection départementale, sélection régionale), mais aussi par équipe UCI Route, VTT, Cyclo-cross ou Team FFC Cyclo-cross.

Le président du jury des arbitres déterminera le nombre de boxes par structure (comité régional et équipe) et par épreuve en fonction du nombre de partants.

L'attribution des boxes de dépannage se fera lors de la réunion des directeurs sportifs en présence du jury des arbitres avec les représentants des comités régionaux (désignés nommément par le comité régional et communiqués à la FFC 48h avant à e.baillet@ffc.fr), par l'appel des comités régionaux et des équipes dans l'ordre du déroulement des épreuves et de la manière suivante :

- Pour la première manche : l'attribution des boxes se fera selon le classement général individuel du dernier Championnat de France de la catégorie, puis pour les comités régionaux non classés selon le tirage au sort (cf. article 22).

Pour l'épreuve Elite Femme et Junior Femme, le classement de référence pris en compte sera celui de l'épreuve Elite Femme des Championnats de France de Cyclo-cross de la saison précédente.

Il n'y aura pas de réunion des directeurs sportifs sur les épreuves Masters. Par conséquent, l'attribution des boxes de dépannage sera effectuée par le jury des arbitres selon le tirage au sort (cf. article 22).

- Pour les manches suivantes : l'attribution des boxes se fera selon le classement général individuel de chaque catégorie à l'issue de la manche précédente, puis pour les comités régionaux non classés selon le tirage au sort (cf. article 22).
Pour l'épreuve Elite Femme et Junior Femme, le classement de référence pris en compte sera celui de l'épreuve Elite Femme de la manche précédente de la Coupe de France de Cyclo-cross de la saison en cours.

Dans cet ordre et pour chaque épreuve, les représentants des comités régionaux et des équipes choisiront un ou plusieurs numéros de boxe en rappelant le nombre de coureurs concernés.

Dans le cas particulier d'attribution de plusieurs boxes à un même comité régional ou équipe, les boxes devront être regroupés de manière contiguë.

Les mécaniciens ou accompagnateurs techniques ayant besoin d'un accès dans le poste de dépannage pour un soutien mécanique auprès des coureurs seront accrédités d'un bracelet de couleur différente pour chaque catégorie d'âge et donc chaque épreuve de la journée de Coupe de France.

13. APPEL DES COUREURS

Il n'y a pas de procédure de signature au départ des épreuves, c'est la confirmation des partants la veille de l'épreuve, puis l'appel des coureurs par l'assistant du starter qui font foi.

Lors de l'appel des coureurs pour la mise en grille de chaque épreuve :

- Le coureur appelé a le choix de la place sur sa ligne de départ.
- Si un coureur appelé est absent ou en retard, il perd donc sa place sur sa ligne de départ et prendra place sur la grille de départ au moment de son arrivée dans la zone d'appel des coureurs.

14. COUREURS DOUBLÉS & RÈGLE DES 80%

- **Règle des 80 % :**

La règle des 80% est appliquée pour toutes les épreuves sauf pour les courses Femmes et Cadets. Dans ces épreuves Femmes et Cadets, au moment de l'arrivée, les coureurs doublés seront arrêtés dans la zone prévue à cet effet (zone dite des 80%) à l'entrée de la ligne droite d'arrivée.

Est retiré du parcours tout coureur étant 80 % plus lent que le leader de l'épreuve au premier tour. Il doit quitter le parcours à la fin de son tour dans la zone prévue à cet effet (dite zone du 80 %) sauf quand le leader est dans son dernier tour.

Cette règle ne sera pas appliquée sur les épreuves Masters.

- **Gestion des coureurs doublés :**

Les coureurs doublés doivent continuer le tour au cours duquel ils ont été rejoints et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %.

- **Classements :**

Qu'ils soient stoppés selon la règle des 80% ou parce qu'ils ont été doublés, les coureurs concernés sont classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils ont été retirés du parcours, leur nom étant accompagné du nombre de tours de retard non faits.

15. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

A l'issue de chaque épreuve Cadet, Cadette, Junior Homme, Espoir Homme, Femmes (classement scratch et classement Junior Femme) et Elite Homme, le / la leader de la Coupe de France de Cyclo-cross recevra un maillot de leader et un bouquet de fleurs. La remise de ce signe distinctif aura lieu lors

d'une cérémonie protocolaire à laquelle devra se soumettre le coureur leader après la remise des récompenses aux trois premiers de l'épreuve.

Une cérémonie protocolaire aura également lieu immédiatement après chaque épreuve Master pour récompenser les 3 premiers coureurs du classement scratch uniquement.

Durant la cérémonie protocolaire, les lauréats devront se présenter en tenue de coureurs. Le port de casquette, bonnet, lunette, pantalon, collant ou sur-chaussures est libre lors de la cérémonie protocolaire de la Coupe de France, mais le coureur devra porter sur son buste les couleurs et partenaires avec lesquels il a participé à la course et sous lesquelles il a été engagé.

Lors des protocoles officiels, ne doivent être présent que les seuls coureurs concernés, les officiels, les hôtes du comité local d'organisation et quelques membres de l'organisation.

Lors de la cérémonie protocolaire de la finale de Coupe de France uniquement, les 3 premiers coureurs de chaque catégorie du classement général seront appelés lors de la remise du maillot de leader au vainqueur.

Enfin, il sera possible de procéder, mais dans un deuxième temps, à une éventuelle remise de récompenses.

16. CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Le classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross sera établi par l'addition des points acquis sur chaque manche de Coupe de France de Cyclo-cross suivant les barèmes ci-après.

Tous les coureurs français et étrangers participant à l'une au moins des manches de la Coupe de France peuvent figurer au classement général de la Coupe de France.

Les coureurs de Cadets à Elite marquent les points suivant le barème ci-après selon leur classement lors de la manche en question.

Grille de points Coupe de France Cadets à Elite									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	42	40	39	38	37	36	35	34	33
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
32	31	30	29	28	27	26	25	24	23
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
22	21	20	19	18	17	16	15	14	13
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3

Les coureurs Masters marquent les points suivant le barème ci-après selon leur classement lors de la manche en question.

Lors de chaque manche, un podium scratch sera effectué pour chacune des 3 épreuves uniquement. Toutefois, un classement général individuel de chaque catégorie d'âge de M1 à M9 sera établi, permettant ainsi aux coureurs de se qualifier pour participer aux Championnats de France Masters de Cyclo-cross.

Grille de points Coupe de France Masters									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	42	40	39	38	37	36	35	34	33
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
32	31	30	29	28	27	26	25	24	23
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
22	21	20	19	18	17	16	15	14	13
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3
41	42	43	44	45	46	47	48	49	...
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré leader de la Coupe de France de Cyclo-cross de la saison.

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte des critères suivants dans l'ordre :

- Le plus grand nombre de participations parmi les manches de Coupe de France.
- Le plus grand nombre de meilleures places obtenues parmi les manches de Coupe de France.
- Le classement de la dernière épreuve est prépondérant.

~~Pour identifier les coureurs qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross à l'issue de la finale de la Coupe de France, les coureurs étrangers seront extraits, mais le classement ne sera pas décalé, les places des coureurs étrangers resteront donc vacantes.~~

Paragraphe transféré à l'article 21.

17. ATTRIBUTION DES POINTS UCI

Enregistrées au calendrier UCI en Classe 2, les épreuves Elites Hommes, Elites Femmes, Hommes Moins de 23 ans et Juniors Hommes attribuent des points au classement individuel UCI de Cyclo-cross :

Grille de points en Classe 2 :

Classement de l'épreuve :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Elites Hommes & Femmes	40	30	20	15	10	8	6	4	2	1
Hommes Moins de 23 ans	30	20	15	12	10	8	6	4	2	1
Juniors Hommes	10	6	4	2	1					

18. PUBLICATION DES RESULTATS

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fédération Française de Cyclisme : www.ffc.fr

19. PRIX COUREURS

La dotation des épreuves de la Coupe de France de Cyclo-cross est présentée ci-dessous pour chaque manche et chaque catégorie selon la grille définie par les obligations financières UCI en classe 2.

Catégories d'âge	Elite Hommes & Femmes	Espoirs Hommes	Juniors Hommes
Place	Classe 2	Classe 2	Classe 2
1	350	175	150
2	180	120	100
3	120	90	70
4	90	70	60
5	85	60	50
6	80	50	50
7	75	50	50
8	70	50	40
9	65	50	40
10	60	50	40
11	55	30	30
12	50	30	30
13	45	30	30
14	40	30	30
15	35	30	30
16	25	20	
17	25	20	
18	25	20	
19	25	20	
20	25	20	
TOTAL	1 525	1 015	800

Les prix coureurs sont réglés par l'organisateur à la FFC. Ensuite, la FFC reversera les prix, après homologation des résultats, à la fédération nationale ou au comité régional du coureur.

20. INDEMNITES FORFAITAIRES DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

A l'issue de chaque épreuve, des indemnités forfaitaires de frais de déplacement seront versées par l'organisateur sur place uniquement selon les barèmes définis dans le contrat d'organisation entre la FFC et le comité local d'organisation de la manche de Coupe de France. Le tarif appliqué est de 0,20 € / Km uniquement sur l'aller.

Cette indemnité est calculée à partir du lieu du siège social du comité départemental jusqu'au lieu de la manche de Coupe de France.

Les catégories concernées sont les :

- 20 premiers coureurs français Cadets, Juniors, Espoirs, Elites / Juniors Femmes et Elites Hommes.
- 10 premières concurrentes françaises Cadettes.

Des frais de déplacements supplémentaires décidés de gré à gré entre l'organisateur et les coureurs engagés (français ou étrangers) sont autorisés, sachant qu'il n'existe pas d'obligation réglementaire. Sur demande, l'organisateur acceptera de communiquer le nombre et les montants de ces frais à la FFC.

21. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le nombre de coureurs qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross à l'issue de la finale de la Coupe de France est présenté ci-dessous par catégorie d'âge.

Les coureurs étrangers seront sortis du classement général de la Coupe de France.

Catégories d'âge	Nombre de participants qualifiés d'office par la Coupe de France	Nombre de quotas supplémentaires par Comité régional
Cadettes	25	Quota libre
Juniors Femmes	20	Quota libre
Elite Femmes	25	Quota libre
Cadets	50	2
Juniors Hommes	50	2
Espoirs Hommes	50	2
Elite Hommes	50	2
Masters Femmes	Être classé	/
Masters Hommes	Être classé	/

22. ORDRE DES COMITES REGIONAUX

Ci-dessous le tirage au sort des comités régionaux applicable à l'ensemble des catégories et des différentes manches de Coupes de France :

CADETS	JUNIORS HOMMES	ESPOIRS HOMMES	FEMMES	ELITES HOMMES
GUADELOUPE	MAYOTTE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE
NOUVELLE AQUITAINE	MARTINIQUE	PAYS DE LA LOIRE	CORSE	HAUTS DE FRANCE
MAYOTTE	NOUVELLE CALEDONIE	CENTRE VAL DE LOIRE	POLYNESIE FRANCAISE	BRETAGNE
GUYANE	HAUTS DE FRANCE	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GUADELOUPE
OCCITANIE	AUVERGNE RHONE ALPES	ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	POLYNESIE FRANCAISE
GRAND EST	BRETAGNE	NOUVELLE CALEDONIE	HAUTS DE FRANCE	OCCITANIE
AUVERGNE RHONE ALPES	NOUVELLE AQUITAINE	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	NORMANDIE
ILE DE FRANCE	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	GUADELOUPE	CENTRE VAL DE LOIRE	CENTRE VAL DE LOIRE
NOUVELLE CALEDONIE	ILE DE FRANCE	LA REUNION	MAYOTTE	AUVERGNE RHONE ALPES

NORMANDIE	NORMANDIE	GRAND EST	GUADELOUPE	NOUVELLE AQUITAINE
CORSE	GUYANE	MAYOTTE	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	NOUVELLE CALEDONIE
LA REUNION	PAYS DE LA LOIRE	MARTINIQUE	NOUVELLE CALEDONIE	ILE DE FRANCE
PAYS DE LA LOIRE	POLYNESIE FRANCAISE	POLYNESIE FRANCAISE	OCCITANIE	MARTINIQUE
HAUT DE FRANCE	OCCITANIE	AUVERGNE RHONE ALPES	LA REUNION	MAYOTTE
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CORSE	OCCITANIE	NORMANDIE	CORSE
REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	CENTRE VAL DE LOIRE	CORSE	GRAND EST	GUYANE
CENTRE VAL DE LOIRE	GUADELOUPE	NORMANDIE	GUYANE	LA REUNION
MARTINIQUE	GRAND EST	NOUVELLE AQUITAINE	NOUVELLE AQUITAINE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
POLYNESIE FRANCAISE	LA REUNION	GUYANE	MARTINIQUE	GRAND EST
BRETAGNE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	HAUTS DE FRANCE	AUVERGNE RHONE ALPES	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR